



**Conférence internationale et Assemblée constitutive  
Réseau Education et Solidarité (RES)**  
*(Paris, 14 et 15 mai 2009)*

Intervention de M. Assane Diop  
Directeur exécutif  
Secteur de la Protection sociale  
Bureau international du Travail, Genève

**Perspectives mondiales sur l'extension de la protection sociale**

\*\*\*

M. Jean-Michel Laxalt, Président de la MGEN,  
M. Jean-Philippe Huchet, Secrétaire général de la MGEN,  
M. Fred van Leeuwen, Secrétaire général de l'Internationale de l'Education,  
M. Marcel Smeets, Directeur de l'Association internationale de la Mutualité,  
Mesdames, messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier vivement les organisateurs d'avoir invité le Bureau international du Travail à participer à cette manifestation.

Comme vous le savez, le Département de la Sécurité sociale du BIT et son programme mondial STEP soutiennent depuis le début cette remarquable initiative conjointe de la MGEN, de l'IE et de l'AIM, qui apparaît d'autant plus utile dans le contexte actuel de crise mondiale. La présence de plus de 300 participants venant de plus de 50 pays de tous les continents confirme la pertinence et l'opportunité de la démarche engagée. A cet égard, je tiens à rendre hommage à la vision de Monsieur Huchet et de la MGEN qui a été à l'origine de ce succès.

Mesdames et messieurs,

La protection sociale est un élément central de l'action de l'OIT.

Le BIT a célébré cette année 90 ans de présence et de politique active dans le domaine de la protection sociale.

La Déclaration de Philadelphie de 1944, qui avait redéfini les buts et objectifs de l'Organisation, confirme qu'elle doit assurer «l'extension de la sécurité sociale pour tous afin de garantir un revenu de base et l'accès aux soins de santé».

La Convention 102 de l'OIT, concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952, définit les neuf domaines de sécurité sociale, qui sont:

- soins médicaux,
- indemnités de maladie,

- prestations de chômage,
- prestations de vieillesse,
- prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- prestations aux familles,
- prestations de maternité,
- prestations d'invalidité et
- prestations de survivants.

Se fondant sur le droit à la sécurité sociale, sur les principes évoqués dans la Constitution de l'OIT, ainsi que sur les normes internationales du travail pertinentes, le BIT a identifié les principes fondamentaux que tout système de sécurité sociale basé sur la solidarité doit respecter, à savoir:

- couverture universelle des systèmes de garantie des moyens d'existence et de santé
- prestations et protection contre la pauvreté en tant que droit
- équivalence actuarielle entre les cotisations et le niveau des prestations
- financement adéquat et
- gouvernance: responsabilité de l'Etat et des partenaires sociaux.

Dans ce contexte, je ne peux m'empêcher de parler de la situation en ce qui concerne les enseignants.

La Recommandation UNESCO/OIT concernant la condition du personnel enseignant, adoptée en octobre 1966 à Paris, prévoit que «tous les enseignants, quel que soit le type d'école où ils exercent, devraient bénéficier d'une protection en matière de sécurité sociale identique ou analogue».

Les mesures de sécurité sociale devraient protéger les enseignants contre tous les risques visés par la Convention 102. Cette protection devrait être assurée autant que possible au moyen d'un système général applicable, selon le cas, au secteur public ou au secteur privé.

Il conviendrait également d'étudier la possibilité d'associer des représentants des organisations d'enseignants à l'administration des systèmes spéciaux ou complémentaires de sécurité sociale, y compris pour le placement des fonds.

Mesdames et messieurs,

La sécurité sociale est essentielle pour le recrutement et la rétention d'enseignants qualifiés. C'est un élément clé du système de soutien qui les aide à se réaliser au mieux. Elle fait partie des conditions nécessaires pour attirer des personnes de talent à la profession, pour les encourager et pour leur permettre de faire de leur mieux pour leurs élèves. En outre, les systèmes de sécurité sociale qui sont conçus pour permettre la mobilité de l'emploi contribueront à assurer la meilleure adéquation entre les compétences des enseignants et les besoins éducatifs des écoles et des communautés.

Pourtant, trop souvent, les questions de sécurité sociale font défaut dans les discussions de politique visant à améliorer l'éducation; elles sont reléguées aux sphères des budgets institutionnels ou de la négociation collective.

S'agissant surtout des soins médicaux et des prestations de maladie, donc, le monde de l'enseignement et de l'éducation constitue, surtout dans les pays en développement, un groupe important de la population qui peut s'intégrer dans un mécanisme d'assurance maladie formel obligatoire, si d'aventure il en existe.

Ce même groupe de population peut, s'il est organisé au sein d'une mutuelle, d'une coopérative ou de toute autre forme non contributive obligatoire, constituer un apport majeur dans le cadre d'une extension ou d'une articulation entre mécanismes formels et volontaires.

Enfin, il peut, si aucune de ces conditions n'est présente, organiser une réponse aux besoins de protection sociale du groupe socio-professionnel (au sens large) que représente le monde élargi de l'éducation.

Prenons comme exemple la protection sociale des fonctionnaires et des enseignants en Afrique subsaharienne.

Généralement, en Afrique subsaharienne, les agents de l'Etat et leurs ayants droit bénéficient des prestations suivantes en matière de protection sociale:

- allocations familiales,
- prestations maternité,
- risques professionnels,
- pensions de vieillesse, invalidité et survivants,
- frais médicaux et soins de santé.

Ces prestations sont gérées soit par des régimes spéciaux, ce qui est généralement le cas des pensions de vieillesse et des prestations maladie, soit en lien avec les dispositifs de sécurité sociale des salariés du privé (par exemple la CNSS du Burkina Faso pour les prestations familiales et risques professionnels).

Les prestations offrent un premier niveau de protection sociale, mais généralement faible, ce qui a généré le développement de dispositifs complémentaires, le plus souvent sous forme d'organisations mutualistes.

Les enseignants au Sénégal sont particulièrement dynamiques en matière de mutualité. Plusieurs mutuelles ont été créées à l'initiative notamment des syndicats, et reposent sur les mêmes principes mutualistes que les mutuelles communautaires. Leur importance et leur expérience font qu'elles ont un rôle naturel de « locomotive » pour l'ensemble du mouvement mutualiste en Afrique, qu'elles ne jouent cependant que faiblement car intervenant le plus souvent sans lien avec les mutuelles communautaires.

Les prestations médicales sont d'une importance particulière pour les enseignants dans les pays ayant des taux élevés de VIH/sida. Le besoin est particulièrement aigu en Afrique, où le VIH et le sida représentent plus des trois-

quarts de l'absentéisme des enseignants dans les pays à fort taux de prévalence, et les projections de mortalité des enseignants constituent une menace pour la poursuite du fonctionnement de l'ensemble des systèmes scolaires.

Mesdames et messieurs,

C'est sur la base des principes fondamentaux que je viens d'évoquer que l'OIT a promu l'extension de la sécurité sociale au cours du vingtième siècle. Où en sommes-nous aujourd'hui? Seulement 20 pour cent de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale correcte et plus de 50 pour cent n'en a aucune.

La répartition géographique reflète les niveaux de développement économique: moins de 10 pour cent des travailleurs des pays les moins avancés bénéficient d'une sécurité sociale, taux qui varie entre 20 et 60 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire, pour avoisiner les 100 pour cent dans la plupart des pays industriels. Cette situation s'est encore aggravée au cours des années 90, aussi bien en Amérique latine et en Europe de l'Est, avec les réformes impulsées dans le cadre du consensus de Washington (en faveur de la privatisation), qu'en Afrique avec les politiques d'ajustements structurels et l'informalisation croissante des économies.

En 1999, le but fondamental de l'OIT a été redéfini comme étant «de promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine». L'importance de la protection sociale y a été réaffirmée. Elle est définie comme l'un des quatre objectifs stratégiques du «travail décent».

En 2001, la Conférence internationale du Travail a adopté un «nouveau consensus tripartite sur la sécurité sociale».

Sur cette base, l'OIT a décidé de lancer en juin 2003 une campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous.

Dans ce cadre, le BIT démontre et rappelle que la sécurité sociale ne doit pas être perçue comme un coût freinant la compétitivité et la croissance économique, mais au contraire comme un investissement rentable et abordable pour tous les pays, permettant de réduire la pauvreté et les inégalités, de renforcer la justice et la paix sociales, de conforter les droits humains, de préserver la sécurité et aussi, contrairement aux idées reçues, de stimuler la productivité et la croissance.

Plus spécifiquement, investir dans la protection sociale aux premiers stades de développement économique représente une contribution immédiate à la réduction de la pauvreté, tout en rendant possible l'utilisation du plein potentiel économique de la main-d'œuvre d'un pays dans son ensemble.

En 2005, l'OIT a adopté une stratégie pour la campagne mondiale. Elle se compose de quatre volets complémentaires:

- la production, gestion et diffusion des connaissances,
- l'appui aux politiques et stratégies nationales d'extension,
- la coopération technique et
- le renforcement des capacités locales et la formation.

Le BIT lance actuellement un modèle novateur et pragmatique, qui préconise aux pays qui n'ont pas encore de couverture universelle ou élargie de mettre en place dans un premier temps un «socle social de base». C'est un ensemble de garanties sociales minimales, dont bénéficieraient tous les habitants du pays, comprenant quatre éléments fondamentaux et complémentaires:

- l'accès à un paquet pertinent et cohérent de soins de santé de base;
- la sécurité du revenu en ce qui concerne les enfants, accès facilité à la nourriture, à l'éducation et aux soins;
- l'assistance sociale aux pauvres et aux chômeurs, pouvant s'inspirer du système indien de garantie de l'emploi;
- la sécurité de revenu via l'octroi de pensions de base aux personnes âgées ou handicapées.

Ce socle est une base qui devra être adaptée à la situation spécifique de chaque pays, à partir de laquelle on pourra étendre progressivement les prestations de sécurité sociale pour assurer plus de protection à mesure que la croissance économique développera la capacité fiscale des gouvernements.

Quel premier bilan pouvons-nous tirer six ans après le début de la campagne?

La campagne a renforcé le rôle et la visibilité de la sécurité sociale dans l'Agenda du travail décent. Elle a contribué à inscrire la protection sociale au rang des grandes priorités des politiques internationales de développement. Désormais, il y a un clair consensus international autour de l'objectif de la Campagne, qui est appuyé par les Nations Unies, l'Union européenne, le G8, le G20 et de nombreuses institutions nationales de développement. Le dialogue avec les organisations des partenaires sociaux et les partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies (OMS, UNICEF, FNUAP, Banque Mondiale) et de grandes ONG (AISS, les mouvements mutualistes – l'AIM en particulier) sont plus dynamiques que jamais.

Le volume, les ressources et la cohérence conceptuelle des activités de coopération technique dans le domaine de la sécurité sociale ont beaucoup augmenté.

Aujourd'hui, nous devons faire face à un nouvel élément: la crise économique mondiale. Nous devons nous préoccuper en particulier de son impact sur les systèmes de sécurité sociale.

Fort heureusement, bon nombre de pays ont reconnu l'importance de ces systèmes pour l'économie.

Une stratégie systémique est essentielle pour faire face à la crise, pour y être plus et mieux préparés en cas de récurrence et pour garantir le droit à la sécurité sociale de toutes et de tous. Afin de renforcer les mesures nationales et internationales visant à faire de la mondialisation un processus équitable, la Conférence internationale du Travail, en juin 2008, a adopté à l'unanimité une Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

La Déclaration nous rappelle que l'OIT est chargée d'examiner et de considérer, à la lumière de l'objectif fondamental de justice sociale, toutes les politiques économiques et financières internationales.

Trois mesures sont nécessaires. D'abord, une révision fondamentale des systèmes de sécurité sociale dans les pays où ces systèmes ont atteint un niveau de développement relativement élevé s'impose, afin de redresser les erreurs commises au cours des deux décennies précédentes.

En deuxième lieu, il s'agit d'introduire des systèmes de sécurité sociale adéquats, solides et sains, dans les pays n'ayant à ce jour que des systèmes rudimentaires en place.

La troisième tâche, celle qui pose le plus grand défi, consiste en une combinaison des deux premières en un paradigme cohérent de développement des systèmes de sécurité sociale nationaux à long terme. Il est tentant en période de crise de chercher des mesures rapides, de dépannage, pour remédier à la pauvreté et à l'insécurité et de négliger, par le fait même, la recherche de solutions à plus long terme qui permettraient de redresser les inégalités fondamentales de l'économie et de la société mondiale.

Quelles sont les perspectives d'avenir?

L'idée qu'il est possible pour les pays de se développer dans l'équité, en offrant une protection sociale de base dès les premiers stades de leur développement, gagne indiscutablement du terrain.

Le sommet social du G8 qui a eu lieu à Rome début 2009 a souligné de façon explicite le rôle des systèmes de protection sociale en tant que «stabilisateurs anti-cycliques automatiques». Cette thèse a été également défendue par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz en mars 2009 à Genève.

Lors de sa réunion à Londres au cours du mois dernier, le G20 a réaffirmé son engagement historique à remplir les objectifs du Millénaire pour le développement et à réaliser ses promesses d'assistance officielle au développement. Il s'est engagé à fournir 50 milliards de dollars des Etats-Unis au soutien de la protection sociale.

Le BIT est déterminé à former une coalition d'agences et de donateurs internationaux permettant aux pays de planifier et de mettre en œuvre des régimes de transferts sociaux durables basés sur le concept du socle social. La solidarité et une sécurité sociale adéquate sont les clés pour surmonter la crise actuelle; mais également essentielles afin de garantir que le système économique mondial de demain soit équitable – et donc durable.

C'est pourquoi l'initiative RES qui nous réunit aujourd'hui arrive au moment opportun. L'extension de la protection sociale dans le monde est plus que jamais une nécessité. Nous avons vu que sa mise en œuvre est un processus complexe de longue haleine, qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Parmi ces acteurs les enseignants ont un rôle particulièrement déterminant à jouer, à la fois pour assurer leur propre protection et donc l'efficacité de leur mission au service du développement; mais aussi pour promouvoir le dialogue social en aidant les organisations de travailleurs à participer pleinement à la conception et à la mise en œuvre des politiques et à la gouvernance des institutions de sécurité sociale; enfin – et ce n'est pas le moins important – en restaurant et diffusant largement les valeurs, les principes et la compréhension de l'importance de la sécurité sociale au sein de la société, à travers leur fonction éducative. Des pays comme l'Uruguay et l'Argentine sont en train de montrer le chemin dans ce domaine et tout le potentiel d'une telle approche.

L'IE, l'AIM et les mouvements mutualistes ont aussi un rôle essentiel à jouer en s'engageant aux côtés du BIT dans le plaidoyer en faveur de la protection sociale. L'approche en réseau que vous envisagez donnera certainement plus d'impact à vos initiatives et permettra aussi de dynamiser les nécessaires partages de connaissances et d'expériences.

A cet égard, l'expérience du programme STEP et de la plateforme internet GESS du BIT vous sera sans doute particulièrement utile.

En conclusion, permettez-moi de vous dire combien je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui; et combien j'apprécie cette initiative que je soutiens personnellement.

Je vous remercie.